

---

# AVIS PUBLIC

---

## RÈGLEMENT D'URBANISME MUNICIPAL

**AVIS PUBLIC** vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 25 septembre 2024, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé un règlement concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Saint-Colomban.

Le certificat de conformité par rapport au schéma d'aménagement a été émis. En conséquence, le règlement numéro 3001-2024-29 est donc entré en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau municipal de Saint-Colomban ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord ainsi que sur le site Internet de la MRC, au [www.mrcrdn.qc.ca](http://www.mrcrdn.qc.ca).

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 26<sup>e</sup> jour de septembre 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Laurin-Taillefer'.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat  
Directeur général et greffier-trésorier